

# ARRETE MUNICIPAL N°AC2025-070

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

**Objet :**  
**Réglementation pour Fermeture  
Partielle du Parking du Port, du  
parking en gravier du port, de  
l'esplanade et de la plage**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ◆ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ◆ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ◆ Vu la demande présentée par **Serpe – Saint-Félix** relative à des travaux de sécurisation d'arbres pour le compte de la commune de Saint-Jorioz.
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, **la partie droite du parking du Port, le parking en gravier du port dans sa partie près du cheminement piéton des berges, la zone arborée de l'Esplanade et la zone boisée centrale de la plage seront interdits aux usagers le 21 et 22 mai 2025.**

### **Article 2 :**

La sécurité des piétons devra être assurée par l'entreprise chargée des travaux. Le stationnement y sera interdit dans les zones concernées.

### **Article 3 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 4 :**

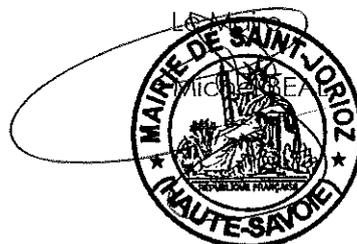
Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Le demandeur ([vinatier@serpe.fr](mailto:vinatier@serpe.fr))
- ✓

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.  
Affiché sur le site internet de la commune : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 15/05/2025



Zones concernées par arrêté AC 2025-070 :

